

## MJC LUCIE AUBRAC SAISON 2024 / 2025

### **REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AU SECTEUR JEUNES 11 / 17 ANS**

#### **1 - HORAIRES D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS JEUNESSE (auprès des animateurs)**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h00-19h, mercredi 14h00-19h00, Samedi 10h00-12h00

Vacances scolaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 10h00-12h00, 17h00-18h00

Attention : horaires susceptibles d'être modifiés, se renseigner auparavant.

☞ **ATTENTION, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE PAR TELEPHONE OU PAR MAIL !!!**

#### **2 - FONCTIONNEMENT GENERAL DU SECTEUR JEUNES 11 / 17 ANS**

- Tarifs en fonction du Quotient Familial.
- Tranches d'âge : 11 / 17 ans.
- Pensez à se vêtir de façon adaptée aux activités de plein air : baskets, chapeaux, imperméables, gourde en cas de sortie, lunettes de soleil, vêtements ne risquant rien ...
- Les interdits :
  - Les substances illicites et/ou dangereuses, tabac,
  - Le manque de respect envers les animateurs, les personnes et entre jeunes,
  - Le langage grossier, injurieux et menaces (y compris sur les outils téléphoniques, numériques et informatiques)
  - Les bagarres,
  - Le vol.
- A respecter :
  - Les horaires,
  - Les personnes,
  - Les locaux, (MJC et espace ados),
  - Le matériel.

#### **3 - LES INSCRIPTIONS AU SECTEUR JEUNES 11 / 17 ANS**

- Il existe un quota maximum d'inscriptions pour les activités, les séjours, etc. Cette capacité maximum d'accueil est liée à des impératifs tels que la législation en matière de sécurité, le nombre d'encadrants prévus, de places disponibles en cas de transport, parfois aussi aux habilitations fournies par nos organismes de tutelle ou encore aux locaux dont nous disposons... Nous ne pouvons accepter vos inscriptions que **dans la limite des places disponibles**. Pour être certain d'avoir une place, **ne tardez donc pas à vous inscrire**.
- Toute inscription aux activités est définitive sauf, ponctuellement, en cas de raison médicale certifiée par écrit, **uniquement si le certificat médical est fourni par avance ou dans les 48 heures qui suivent l'absence constatée**. En cas d'absence ponctuelle, aucun remboursement ne sera donc effectué sans un tel certificat.
- **Aucune autre raison ne donnera lieu à un avoir ou à un remboursement, notamment les pandémies, attentats, cas de force majeure, fermeture administrative de la MJC.**
- **En cas de prise en charge de tout ou partie du coût d'une activité par un organisme**, quel qu'il soit (Comité d'entreprise, Centre Social, CCAS, etc.), **pensez à fournir obligatoirement lors de l'inscription l'attestation de prise en charge** mentionnant l'activité concernée et le montant alloué. **Il sera demandé une caution correspondant au montant des aides**.
- Nous vous rappelons que, suite à une décision de la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble, les Bons Vacances ne sont pas valables pour les activités, par contre, nous les acceptons pour les séjours ; nous acceptons également les Chèques Vacances.
- Conformément à la réglementation issue de l'application du RGPD, vous autorisez la MJC Lucie Aubrac à recueillir vos données personnelles et médicales, pour un usage strictement interne, conforme et proportionnel au but de l'association. Notamment, les données médicales sont limitées aux seules informations nécessaires pour valider l'aptitude physique à exercer une activité organisée par l'association. Ces données ne sont jamais communiquées à un organisme tiers. L'utilisateur est informé qu'il dispose des droits afférents, notamment des droits d'accès, de rectification, et d'opposition, en s'adressant par voie postale à la Présidente de l'association.

#### 4 - L'ADHESION A LA MJC

- Elle est obligatoire et nominative dès lors que vous participez à l'une des activités de la M.J.C.
- Elle sera valable du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.

**Tarifs :** Adhésion individuelle  
**12 euros**

#### 5 - LES PARTICIPATIONS FINANCIERES

- Le montant des participations financières est fixé en fonction du Quotient Familial.
- **Elles sont payables d'avance** (aucune inscription n'est acquise tant que le montant de la participation financière n'est pas réglé).
- Participation financière activité futsal - aide aux devoirs et accueils informels : **20€ pour l'année**

#### 6 - LES HORAIRES D'ACCUEIL AU SECTEUR JEUNES 11 / 17 ANS

- **HORS VACANCES SCOLAIRES :**

Lundi : 16h-19h MJC

Mardi : 16h-19h MJC + Aide aux devoirs

Mercredi : Activité 14h-19h MJC

Jeudi : 16h-19h MJC + Aide aux devoirs

Vendredi : 16h-19h MJC

Samedi : 10h-12h, avec la possibilité de prendre le repas à la MJC

Activité 13h30-18h

+ Soirées Occasionnelles

- **VACANCES SCOLAIRES :**

Du Lundi au Vendredi, 09h-18h.

ATTENTION !!! En fonction des activités, les horaires peuvent changer.

#### 7 - LA SECURITE

**Sauf avis contraire signé par les parents, aucun jeune inscrit ne sera autorisé à regagner seul son domicile.**

**Si une autre personne que les parents est amenée à venir chercher le jeune, il convient impérativement de le signaler à l'accueil de la MJC ou à l'animateur responsable de l'activité, et ce par écrit.**

**La prise en charge des jeunes par les animateurs se fait à l'intérieur du local dans lequel se déroule l'activité et nécessite impérativement un contact direct avec le parent ou la personne en charge du jeune.** Par voie de conséquence, la MJC dégage toute responsabilité en cas d'accident survenant hors de ses locaux ou des locaux municipaux qu'elle utilise, alors que le jeune n'a pas été confié en main propre au responsable de l'activité. Il en va de la sécurité de vos jeunes.

#### 8 – RISQUES DE PANDEMIE

Tout jeune se présentant avec de la fièvre, une maladie visible ou des poux sera refusé jusqu'à guérison.

**En fonction de l'évolution de la pandémie de COVID -19, des mesures sanitaires strictes pourront perdurer dans le temps. Les familles seront informées en fonction des mesures prises et de leur caractère obligatoire.**

#### 9 – TELEPHONES PORTABLES ET OBJETS PERSONNELS

Les jeunes sont responsables de leurs objets personnels et de leur utilisation. Au secteur jeunesse, l'utilisation du téléphone portable est tolérée, à partir d'un certain âge et sous certaines conditions. Les représentants légaux sont responsables des contenus pouvant être échangés, téléchargés et communiqués. La MJC Lucie Aubrac décline toute responsabilité pénale et légale en cas de mauvaise utilisation et de poursuites.

Pour joindre les animateurs : [jeunesse@mjclucieaubrac.org](mailto:jeunesse@mjclucieaubrac.org) ou 04 38 02 24 90

Pour la MJC Lucie Aubrac  
L'équipe Jeunesse